**Définir la violence et la négligence envers les enfants**

L’enfance et tout particulièrement les 6 premières années de la vie constituent les bases de l’existence d’une personne. Ainsi, la violence psychologique, physique et sexuelle peut avoir des incidences sur une vie tout entière. Les jeunes et les adolescents sont victimes de violence et de négligence.

****

**Qu’est-ce que la violence envers les enfants?**

La violence envers les enfants désigne toute forme de mauvais traitements physiques, psychologiques ou sexuels ou d’absence de soins qui cause une blessure ou un dommage psychologique à un enfant. L’abus de pouvoir ou de confiance fait partie des types de violence envers les enfants.

**Types de violence envers les enfants**

**La violence psychologique**est une attaque répétée contre l’estime de soi d’un enfant par une personne en position de confiance ou d’autorité. La violence psychologique consiste à rejeter, à humilier, à isoler, à terroriser, à corrompre, à négliger ou à exploiter.

**L’exposition à la violence familiale**survient lorsque les enfants ou les jeunes sont témoins d’actes de violence commis par un membre de la famille envers un autre.

**L’agression physique**survient lorsqu’une personne en position de confiance ou d’autorité blesse ou menace de blesser délibérément un enfant ou un jeune.

**La négligence**désigne l’inattention chronique aux besoins fondamentaux de la vie, comme :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Habillement | Logement | Saine alimentation | Éducation   |
| Bonne hygiène | Supervision | Soins médicaux et dentaires | Repos suffisant     |
| Milieu sécuritaire | Encadrement moral et discipline | Exercice | Grand air |

**L’abus sexuel**se produit lorsqu’une personne plus âgée, comme un adulte, un jeune ou un enfant ayant plus de pouvoir, se sert d’une personne plus jeune ou ayant moins de pouvoir pour obtenir une gratification sexuelle. L’abus sexuel peut prendre deux formes : avec contact et sans contact.

**Avec contact**

* Être touché aux parties sexuelles (bouche, seins, fesses, anus et parties génitales)
* Être forcé de toucher les parties sexuelles d’une autre personne
* Être tenu de façon sexuelle
* Subir une pénétration vaginale ou anale

**Sans contact**

* Être forcé de regarder des vidéos à caractère sexuel
* Être forcé de regarder des parties sexuelles ou y être exposé, soit en personne, soit par des moyens technologiques
* Être forcé d’écouter des conversations à caractère sexuel
* Être forcé de poser pour des photographies à caractère aguicheur
* Être forcé de regarder les parties sexuelles d’une autre personne
* Être forcé d’observer des actes sexuels
* Être victime de moqueries sur ses parties sexuelles
* Être forcé de regarder sans le vouloir
* Faire l’objet de questions, d’observations ou de commentaires déplacés, de vive voix ou par des notes ou communications électroniques

**Comment reconnaître l’abus sexuel et ses effets**

Le plus souvent, l’agresseur est une personne que l’enfant connaît et en qui il a confiance.

Le meilleur moyen d’aider les jeunes à éviter l’abus sexuel est de leur donner les connaissances nécessaires pour qu’ils en reconnaissent les signes et obtiennent de l’aide pour eux-mêmes ou un ami qui en a besoin.

**Indicateurs d’abus sexuel**

Les enfants et les jeunes victimes d’abus sexuel peuvent montrer des changements sociaux et comportementaux, comme des différences d’habitudes alimentaires ou de sommeil, ne plus aimer des activités qui leur plaisaient auparavant, être plus agités que d’habitude ou se montrer plus renfermés que d’habitude.

**Effets de l’abus sexuel**

Les victimes d’abus sexuel cachent souvent leurs sentiments, s’attribuent la responsabilité de ce qui s’est passé, gardent le secret et rationalisent la situation en se disant que ce n’était pas si grave ou que ça ne se produira plus. Certains recherchent de l’attention en adoptant un comportement sexuel agressif ou autodestructeur, tandis que d’autres se renferment ou essaient d’oublier en fuguant ou en consommant des drogues. Certaines victimes se suicident, ou du moins tentent de le faire.

*http://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/educateurs/prevention-de-la-violence-et-de-la-negligence-envers-les-enfants/definir-la-violence-et-la-negligence-envers-les-enfants*